Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260321-DCM_23_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme BRUN Margaux, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Secrétaire de séance : Mme GUILLARD Océane

23-2026 Administration générale : Conseil municipal : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1-1 et L2122-2 ;

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Boisgervilly un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints au Maire.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 23/03/2026

La Secrétaire de séance
Océane GUILLARD

Le Maire,
Sophie RABORY